

PARCOURS DU SALARIE EN SITUATION DE HANDICAP

Identification des stagiaires en situation de handicap par la réception des formulaires de recueil des attentes des stagiaires ou par le référent de formation de l'entreprise.

Adaptation des objectifs en fonction du poste de travail sous la directive du chef de service et de la direction.

Adaptation du plan cours en fonction des difficultés prévisibles.

Réorganisation des groupes de stagiaires suivant les niveaux, les rythmes et les aménagements.

Adaptation des horaires et du rythme.

Adaptation des modalités de transmission et de contrôle.

Coordination entre les stagiaires et définition des rôles dans la participation des stagiaires.

Adaptation physique des moyens pédagogiques comme la disposition des écrans, l'éclairage de la salle.

La disposition des tables et des chaises, les supports de transmission oraux, papier, numérique, vidéo.

Le règlement intérieur sera adapté suivant la politique de la direction de l'entreprise cliente.

Pour toute information complémentaire sur votre dossier vous pouvez nous contacter par téléphone au 04.92.42.30.25 ou par mail à info@azurlog.com. Rapprochez-vous également de la personne en charge de votre dossier Mme JOURDAN Véronique.

MAJ JANVIER 2026